



Angles d'Attac

ASSOCIATION POUR UNE TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET POUR L'ACTION CITOYENNE
BULLETIN ÉDITÉ PAR ATTAC SUISSE, 1205 GENÈVE - WWW.SUISSE.ATTAC.ORG - NUMÉRO 96 - SEPTEMBRE 2014



Sommaire

Assemblée générale d'attac suisse et conférence sur les traités de libre-échange	1
Négociations de TISA : pourquoi si secrètes ?	2
TISA: pétition aux communes genevoises	3
Assemblée générale d'Attac: ordre du jour	3
Journée d'action européenne du 11 octobre : Réclamons la démocratie !	4
Responsabilité des sociétés transnationales en matière de droits humains : une victoire à l'ONU !	5
Affaire Luciano Romero - Nestlé: La justice suisse dénie l'accès à la justice	6
Oui à l'abolition des forfaits fiscaux	7
Frontex : des douaniers suisses engagés pour verrouiller les portes de l'Europe	8
Bienne : Initiative pour une alimentation saine	8
3e réforme de l'imposition des entreprises : Arnaque fiscale en vue	9
Succès de l'Université européenne des mouvements sociaux (ESU)	9
La situation en Palestine ne date pas de la dernière offensive israélienne	10
Scandaleuses méthodes d'intimidations de la police lausannoise	11
OUI à une caisse maladie publique	12

ACCORDS COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

Assemblée générale d'attac suisse et conférence sur les traités de libre-échange (TAFTA, TISA)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE, LAUSANNE

Chères et chers membres d'attac suisse,

Nous vous invitons à participer à l'AG d'attac suisse qui se déroulera samedi 27 septembre 2014, salle du CUC, Bd de Grancy 31, à Lausanne.

L'assemblée sera suivie d'un apéro dinatoire puis d'une conférence publique sur les accords commerciaux internationaux, TISA et TAFTA.

Depuis le blocage des négociations de l'OMC, de nombreux accords de libre-échange, bi- ou plurilatéraux, sont négociés en secret par les Etats, à l'abri des regards du public. Ces accords ne concernent pas que le commerce, mais vont influencer les législations et les politiques des pays signataires dans d'innombrables domaines, au nom de la concurrence « libre et non faussée ». Ils mettent en danger la démocratie, sapent la protection sociale et environnementale et recherchent un but : augmenter le profit des entreprises multinationales.

Une campagne internationale se déroule contre ces accords avec comme point d'orgue une journée d'action européenne prévue pour le 11 octobre.

Samedi 27 septembre 2014

Salle du CUC, Bd de Grancy 31, Lausanne (à 2 minutes de la gare à pied)

16h30 - 18h00

Assemblée générale d'attac

-> Voir l'ordre du jour en page 3

18h00 Apéro dinatoire

20h00 Conférence-débat

Les nouveaux traités de libre-échange: fin de la démocratie ?

Introduction par **Attac Suisse**

Accord sur le commerce des services (ACS ou TISA): avec **Pablo Sánchez Centellas**, représentant de la fédération européenne des syndicats des services publics (EPSU) et **Paolo Gilardi**, Syndicat des services publics, Genève

Accord de partenariat transatlantique (APT ou TAFTA) par **Jacques Cambon**, animateur d'Attac 74 Genevois, Haute-Savoie (France)

ACCORDS INTERNATIONAUX

TAFTA-TISA-CETA

Pas d'accord !

RÉCLAMONS LA DÉMOCRATIE !

11.10.2014 - JOURNÉE D'ACTION EUROPÉENNE

JAB 2500 BIENNE 4

Retours et changements d'adresse à attac, CP 165, 1870 Monthey 1
ou par courriel: angles-ch@attac.org

Négociations de TISA : pourquoi si secrètes ?

TISA (Trade in Services Agreement), ou ACS en français (Accord sur le Commerce des Services), est un accord de libéralisation des services actuellement en négociation à Genève – en dehors de l'OMC. La Suisse y participe avec une cinquantaine d'autres pays. C'est grâce à des révélations de l'Internationale des Services publics et, plus récemment, à une fuite de Wikileaks qu'on en sait un peu plus sur cet accord négocié en secret et en dehors de tout débat démocratique.

A première vue un simple accord de commerce censé faciliter les échanges de services. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que TISA ne concerne de loin pas que le commerce. Les enjeux sont importants, même très importants. Allant de la fourniture d'eau et d'énergie aux services de santé, de la culture et des médias aux transports ou encore au commerce électronique, les services englobent un très grand nombre d'activités et de prestations dont certaines sont essentielles pour la population. Beaucoup sont des services publics dont l'ouverture à la concurrence, voire la privatisation auraient des conséquences énormes. Mais les enjeux concernent aussi d'autres branches. Notamment les services financiers dont les quelques régulations introduites après la crise de 2008 ainsi que toutes réglementations futures risquent d'être remises en question. Ou encore le transfert de données personnelles que certaines multinationales américaines aimeraient voir totalement libre, ce qui pose un sérieux problème pour la protection de la sphère privée. TISA concerne aussi et surtout l'implantation d'entreprises étrangères de services, encouragée par des clauses dites de protection des investissements. Ces dispositions peuvent conduire à un dictat des entreprises limitant fortement la possibilité des parlements de légiférer au niveau national et local.

Face à de tels enjeux on pourrait s'attendre à une discussion large dans les médias ou au parlement. Mais il n'en est rien. Le Conseil fédéral nous dit: circulez, il n'y a rien à voir. Dans ses réponses à des interventions parlementaires au sujet de TISA, il essaie de faire croire que cet accord est banal et ne pose aucun problème. Le mandat des négociateurs de TISA, dit-il, est le

même que celui des négociations de l'AGCS (1) de 2002. Pour ce qui est des services publics, il affirme que «TISA ne touche pas les services qui sont fournis dans l'exercice des pouvoirs gouvernementaux». La formation et les services de santé, par exemple, sont-ils «fournis dans l'exercice des pouvoirs gouvernementaux»? A la question d'un parlementaire concernant un mécanisme de TISA qui veut qu'une fois une privatisation adoptée, il soit impossible de revenir en arrière, par une initiative populaire par exemple, la réponse de Johann Schneider-Ammann se limite à dire que de tels engagements «seront pris avec prudence». Ce sont là des réponses vagues et qui n'inspirent aucune confiance.

Lors de ces négociations, les pays présentent des offres initiales indiquant les services qu'ils se disent prêts à ouvrir au marché international. Le seco met à disposition l'offre initiale de la Suisse sur son site internet. C'est un document ardu, pratiquement impossible à comprendre pour le non-spécialiste. Au cours des négociations, le gouvernement suisse défend – on peut le penser sans trop de risque de se tromper – le meilleur accès possible aux marchés étrangers de certaines branches, telles que banques et assurances par exemple. En contrepartie, il doit faire des concessions répondant aux vœux d'autres pays et pour d'autres types de services. Son offre peut donc évoluer au fil des mois. Jusqu'où est-il prêt à aller? Quelles sont ses intentions? Si le parlement et le public n'ont pas accès aux informations, tel n'est pas le cas pour les entreprises concernées et leurs lobbys qui sont les véritables gagnants de ces ouvertures de marchés. Ces milieux sont directement associés aux négociations en tant qu'«experts», contrairement aux syndicats, aux milieux de la défense des consommateurs, aux ONG etc.

Le 19 juin 2014, Wikileaks a rendu public un document de travail, datant d'avril 2014, issu des négociations de TISA et qui concerne les services financiers. On y voit que ce chapitre de l'accord est le reflet des exigences de l'industrie financière globali-



sée. Pour ce lobby, il s'agit notamment de bloquer toute régulation supplémentaire contraire à ses vœux, comme par exemple la limitation de la taille d'une banque, des restrictions de trading en nom propre pour les banques, des régulations plus sévères des hedge funds et de divers instruments de spéculation. Autre souhait: l'abolition de monopoles publics de caisses de pension ou de certaines assurances (par exemple incendie). On va jusqu'à remettre en question des régulations mises en place suite à la crise financière de 2008. Ce texte montre clairement qu'il s'agit d'éliminer tout obstacle au profit maximum d'une industrie cupide et cela aux dépens de l'intérêt public.

La volonté de négocier TISA à l'abri des regards est très nette et dépasse largement ce qu'on a connu lors des négociations de l'OMC où quelques améliorations ont été obtenues en ce qui concerne la transparence. Selon le document ayant fait l'objet de fuites, il y a l'intention d'interdire l'accès aux contenus des négociations durant cinq ans après la signature de l'accord. Il serait ainsi impossible de savoir quel gouvernement a défendu quelle position dans ces négociations et éventuellement de lui demander des comptes par la suite.

Si ces négociations sont secrètes, ce n'est pas sans raison. La volonté de négocier un tel accord sous exclusion du public n'est pas seulement grave du point de vue démocratique, mais renforce aussi la conviction que son contenu est, du moins en partie, indéfendable et susciterait une forte opposition. TISA est donc tout simplement à rejeter.

Christine Dellsperger

(1) Accord général sur le commerce des services, négocié dans le cadre de l'OMC.

Pétition aux communes

Pour alerter des dangers que l'accord TISA ferait peser sur la démocratie et les services publics, le comité genevois Stop-Tisa a adressé une lettre aux Conseils Municipaux des communes genevoises que nous reproduisons ci-dessous.

Le gouvernement suisse participe actuellement, avec une cinquantaine d'autres pays, à des négociations sur l'Accord sur le commerce des services ACS ou TISA (Trade in Services Agreement). Ces négociations se tiennent à huis clos et il est possible qu'un accord soit signé cette année déjà. Nous souhaitons vous faire part de notre profonde inquiétude et nous vous demandons de vous saisir de manière urgente de ce sujet et d'exiger un débat démocratique à tous les échelons.

L'accord TISA constitue une **grave menace pour l'existence des services publics**, car son but est d'ouvrir l'ensemble des services à la concurrence internationale. Ce sont les services publics essentiels à la population qui sont visés par les entreprises multinationales, tels que les soins de santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, la distribution de l'eau et la gestion des déchets, des activités culturelles et sportives etc.

Selon ce qui a filtré, cet accord obligerait les gouvernements à s'en tenir à une stricte **« neutralité concurrentielle » entre établissements publics et établissements privés**. Pour ce faire, l'Etat devrait subventionner à hauteur égale établissements publics et privés, de sorte que les contribuables seraient appelés à financer par leurs impôts les profits des cliniques, universités et écoles privées. Le droit de chaque citoyen de pouvoir bénéficier de prestations gratuites ou à un prix abordable disparaîtrait et l'accès pour tous ne serait plus assuré.

Les perdants seront non seulement les usagers des services publics, mais également les PME locales dont beaucoup ne pourront rivaliser avec une concurrence accrue des multinationales. Ce type d'accord prévoit d'ailleurs une **ouverture complète du marché public**. Il sera ainsi impossible pour les autorités de donner la préférence à des entreprises locales ou nationales.

Comme d'autres accords de ce type, TISA instaurerait un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etat, soit des **tribunaux d'arbitrage qui se situent en dehors du droit des Etats contractants**. En cas de conflit, les entreprises pourraient défendre leur « droit » au profit, en poursuivant directement les Etats et toute législation contraire à leurs intérêts. De plus, les Etats seraient fortement limités dans leur pouvoir de légiférer dans des domaines tels que les normes de protection de la santé ou de l'environnement, par crainte des dédommagements exigés par les grandes entreprises qui pourraient atteindre des sommes faramineuses.

L'acceptation de l'accord TISA serait **une menace très sérieuse pour les droits démocratiques**, non seulement pour ceux des citoyens, mais aussi pour les élus. Ces derniers se trouveraient fortement limités dans leurs compétences que ce soit au niveau fédéral, cantonal ou communal. Par ailleurs, des rapports d'experts indiquent que les gouvernements - dont les municipalités - ne pourraient plus replacer sous leur autorité des services publics dont la privatisation s'avèrerait être un échec. Cet accord empêchera en outre les gouvernements de créer de nouveaux services publics.

L'accord TISA représente une extension de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui avait rencontré une vive résistance à l'époque de sa négociation. En 2006, près de 90 communes dans 11 cantons s'étaient déclarées Zone « Hors-AGCS », dont la Ville de Genève, Vernier, Meyrin et Carouge.

Considérant que l'accord TISA s'attaque frontalement à notre démocratie et aux biens communs, nous demandons aux communes :

- d'exiger que le contenu de cet accord soit rendu public;
- de demander une analyse sérieuse des conséquences pour les citoyens d'un tel

accord du point de vue notamment des droits démocratiques;

- d'exiger que cet accord soit soumis à une large discussion citoyenne à tous les niveaux: les communes, les cantons et les chambres fédérales;
- de s'opposer à tout accord qui conduirait à de nouvelles privatisations ou démantèlements des services publics;
- d'exiger, le cas échéant, que cet accord soit soumis au droit de referendum.

Comité Stop TISA, c/o SSP, 6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève

Assemblée générale d'attac suisse

samedi 27 septembre 2014

16h30 - 18h00, salle du CUC, Bd de Grancy 31, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Salutations et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG 2013
3. Rapport d'activité
4. a) Présentation des comptes
b) Rapport des réviseurs
c) Adoption des comptes
d) Budget
5. Elections de la comptable, des responsables des finances et des réviseurs des comptes
6. Secrétariat d'attac
7. Motions
Vous pouvez faire vos propositions à suisse@attac.org si possible jusqu'au 20 septembre (7 jours avant).
8. Divers



Journée d'action européenne du 11 octobre : Réclamons la démocratie !

Renversons le pouvoir des multinationales! Les peuples et la planète avant les profits!

Appel à une journée d'action décentralisée contre TAFTA, CETA, TiSA et l'agenda des multinationales – 11 Octobre 2014

Les associations, syndicats, organisations paysannes et les militant-e-s de toute l'Europe appellent à une journée d'action pour stopper les négociations en cours du TAFTA, du CETA, du TiSA et autres accords de libre-échange, et à promouvoir des politiques commerciales alternatives qui donnent la priorité aux droits des peuples, à la démocratie et à l'environnement.

Le projet de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis est appelé TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement), PTCI (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement), TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) ou encore GMT (grand marché transatlantique). L'accord entre l'Union européenne et le Canada est appelé AECG (Accord économique et commercial global) ou CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement). Le TiSA ou Accord sur le commerce des services (ACS) est quant à lui un accord plurilatéral négocié entre 23 parties (22 États et l'Union européenne au nom des 28, soit 50 États au total).

TAFTA, CETA et TiSA sont les exemples les plus frappants de la façon dont les poli-

tiques commerciales et d'investissement sont négociées de manière non démocratique et dans le seul intérêt des grandes entreprises. Les négociations se mènent dans le plus grand secret, avec très peu d'informations livrées à l'examen public, alors que les lobbies y exercent une influence prépondérante.

Si ces accords devaient aller de l'avant, les multinationales auraient le droit exclusif de poursuivre les gouvernements devant des panels internationaux d'arbitrage, indépendants des systèmes juridiques nationaux et européen. Ils permettraient de réduire les normes sanitaires et de sécurité via le marchandage d'une « harmonisation » transatlantique, et saperaient la capacité des gouvernements nationaux et locaux d'empêcher des pratiques dangereuses telles que la fracturation hydraulique [1] ou l'utilisation des OGM. Ils provoqueraient la braderie de services publics essentiels et conduiraient les travailleurs et les droits sociaux à une course au moins-disant. Ces politiques sont étroitement liées au démantèlement en cours des normes sociales et à la pression pour privatiser les services publics au nom de « l'austérité », des « politiques de crise » et de l'augmentation de la « compétitivité ».

La journée d'action rendra publiquement visible notre opposition dans les rues d'Europe. Nous mènerons ce débat sur

l'espace public, duquel la Commission européenne et les gouvernements européens tentent de nous tenir à l'écart. Et nous ferons la promotion de nos propositions pour des politiques économiques alternatives.

Nous sommes solidaires des citoyen-ne-s et des groupes qui à travers le monde partagent nos préoccupations pour l'environnement, la démocratie, les droits humains et sociaux. TAFTA, CETA, TiSA et les autres accords de libre-échange similaires seront arrêtés par l'énergie que les citoyen-ne-s d'Europe, du Canada et des États-Unis mobilisent pour faire entendre leurs voix.

Nous appelons les organisations, les individus et les collectifs à participer en organisant des actions autonomes et décentralisées à travers l'Europe. Nous nous félicitons de la diversité des stratégies et des actions de solidarité à travers le monde qui contribuent à informer, à engager et à mobiliser les populations localement.

Nous pouvons gagner cette bataille. Ensemble, renversons le pouvoir des multinationales!

Quelques liens :

<http://www.stop-ttip-ceta-tisa.eu/>

<https://www.collectifstopptafta.org/>

(1) Le 11 octobre est aussi le Global Frack Down Day : www.globalfrackdown.org/events-2014/



Responsabilité des sociétés transnationales en matière de droits humains : une victoire à l'ONU !

Dans le dernier numéro d'Angles d'Attac, nous présentions la campagne contre l'impunité des transnationales qui devait se dérouler à Genève du 23 au 27 juin. A l'initiative de l'Équateur, l'Afrique du Sud et 85 autres États avaient présenté une initiative pour proposer au sein de l'ONU des normes contraignantes à l'égard des sociétés transnationales. Malgré l'opposition des pays occidentaux, cette proposition a été adoptée le 26 juin.

Les pays occidentaux ont tenté jusqu'à la dernière minute de s'opposer à cette résolution en utilisant tous les moyens pour faire pression sur les autres États membres du Conseil des droits de l'homme. Le vote a été demandé par les États-Unis. Au final, la résolution a été adoptée par 20 voix en faveur, 14 oppositions et 13 abstentions. Tous les États occidentaux membres du Conseil des droits de l'homme ont voté contre la résolution. La grande majorité des pays du Sud, dont la plupart des pays africains, ainsi que la Chine, l'Inde et la Russie, se sont prononcés en faveur.

« Nous ne pouvons que regretter l'attitude peu constructive des pays occidentaux qui ont choisi de privilégier les intérêts des sociétés transnationales par rapport à la protection des droits humains », a relevé M. Özden, porte-parole du CETIM. « Ils ont d'ailleurs d'ores et déjà annoncé qu'ils ne participeraient pas aux travaux du groupe de travail intergouvernemental ».

Ce groupe de travail tiendra sa première session en 2015 pour définir les éléments, l'étendue, la nature et la forme du futur instrument international. « Ce n'est que le début du processus, mais il s'agit déjà d'une grande victoire pour les peuples du monde, et en particulier pour les victimes dans le Sud, qui réclament depuis des années des normes contraignantes pour mettre fin à l'impunité des sociétés transnationales ».

Tandis que les sociétés transnationales disposent de toute une batterie de lois, de mécanismes et d'instruments contraignants pour protéger leurs intérêts, seuls des codes de conduites volontaires et des normes non-contraignantes existent pour contrôler leurs impacts sur les droits humains et garantir l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités. « Il était temps que le Conseil des droits de l'homme agisse

pour corriger cette asymétrie dans le système international qui affecte en premier lieu les pays les plus pauvres et les plus faibles » s'est félicité M. Özden.

« En 60 ans d'exploitation pétrolière dans le Delta du Niger, les communautés locales n'ont pas connu le repos » a relevé Godwin Ojo des Amis de la Terre Nigeria. « Shell a systématiquement violé les droits humains et détruit l'environnement ainsi que les conditions de vie des communautés mais ni les campagnes internationales ni les lois et les agences de régulation nationales n'ont été capables de mettre fin à ces pratiques. Ce niveau d'impunité démontre la nécessité d'un instrument international contraignant qui oblige les sociétés transnationales à respecter les droits humains ».

Pendant plusieurs mois, des centaines d'organisations de la société civile et des mouvements sociaux du Nord comme du Sud se sont mobilisés en faveur de cette initiative. Nombreuses d'entre elles ont convergé à Genève pour une semaine de mobilisation du 23 au 27 juin. De nombreux délégués du Sud et de représentants des victimes ont fait le voyage pour réclamer de nouvelles normes contraignantes pour mettre fin à l'impunité des sociétés transnationales. Les cas de Chevron en Équateur, Coca Cola en Colombie, Shell au Nigeria, Glencore-Xstrata aux Philippines et Oceana Gold au Salvador ont notamment été présentés pour démontrer la nécessité d'un nouvel instrument international.

« En 26 ans d'exploitation pétrolière en Amazonie équatorienne, Chevron a souillé plus de 450'000 hectares d'une des zones de la planète les plus riches en biodiversité et détruit les conditions de vie et de sub-

sistance de ses habitants » a expliqué Pablo Fajardo, défenseur et représentant des victimes de Chevron en Équateur. « Or, après 21 ans de litige et malgré une condamnation de la justice équatorienne, Chevron refuse toujours de payer. Et pendant ce temps les victimes de ses activités en Équateur attendent toujours justice et réparation » a-t-il regretté. « Les codes de conduite volontaires ont montré leurs limites; seul un instrument international contraignant peut mettre fin à l'impunité des sociétés transnationales ».

« Des dizaines de syndicalistes sont assassinés chaque année en Colombie en toute impunité », comme l'a souligné M. Javier Correa, président du syndicat Sinaltrainal en Colombie. « Dans le cas de Sinaltrainal, 23 de nos syndicalistes travaillant pour Coca Cola ou Nestlé ont été assassinés ces dernières années. Or, ces sociétés transnationales utilisent des schémas complexes de franchises, de filiales et de sous-traitants pour échapper à la justice. La justice colombienne ne fait pas son travail et les tribunaux aux États-Unis et en Suisse, où ces deux transnationales ont leurs sièges, refusent d'entrer en matière. » a-t-il souligné. « Seules des normes internationales contraignantes permettront de tenir les sociétés transnationales responsables de leurs crimes en Colombie ! »

Le chemin est encore long mais aujourd'hui, et après près de 40 ans de discussions et de tentatives infructueuses à l'ONU, le processus est enfin lancé !

Source : communiqué du CETIM



Manifestation « Stop Impunity » en juin à Genève

La justice suisse dénie l'accès à la justice

La responsabilité de l'entreprise Nestlé dans l'assassinat du syndicaliste de Sinaltrainal et travailleur de Nestlé en Colombie, Luciano Romero, reste non résolue.

Le Tribunal fédéral suisse a rejeté le recours de la veuve du syndicaliste de Sinaltrainal et travailleur de Nestlé en Colombie, Luciano Romero, par une décision du 21 juillet 2014 (publiée le 31 juillet). Elle avait recouru contre la décision de ne pas ouvrir d'enquête sur la responsabilité de Nestlé dans l'assassinat de son mari. Le Tribunal fédéral a confirmé la décision du Ministère public et du Tribunal cantonal que le délai de prescription de l'action pénale contre l'entreprise Nestlé avait été acquis. Il s'est ainsi prononcé contre l'avis du Conseil fédéral et d'une grande partie de la doctrine, selon lequel la responsabilité de l'entreprise est une infraction continue et n'était alors pas prescrite. Le Tribunal fédéral a donc mis fin à la procédure pour des raisons formelles. La question centrale de la responsabilité pénale de l'entreprise Nestlé dans l'assassinat de son employé reste ainsi non résolue.

Selon l'avocat colombien de la veuve, Leonardo Jaimés: «Il doit exister la possibilité de constater la responsabilité pénale d'une entreprise transnationale comme Nestlé au travers de mécanismes effectifs. En Colombie, l'impunité qui réside est conséquente. Nous avons espéré davantage des tribunaux suisses et un signal pour la justice dans notre pays afin qu'elle enquête sur les directeurs de Nestlé en Colombie.»

L'assassinat de Luciano Romero est la première affaire en Suisse qui soulève la question de la responsabilité pénale des entreprises de respecter les droits de l'homme (article 102 du Code pénal). La décision du Tribunal fédéral concrétise pour le moins les attentes envers les entreprises en ce qui concerne leur organisation interne. Le tribunal explique que les entreprises ont le devoir de «définir de manière claire les postes, les compétences et les responsabilités» au sein de l'entreprise et qu'elles doivent «tenir des plans de travail nominatifs précis». La question de savoir si l'organisation interne de Nestlé répond à ces conditions reste donc ouverte et n'a fait l'objet d'aucune enquête. «La Suisse se doit de respecter ses obligations internationales, d'éclairer et enquêter ce genre de faits. Elle doit établir des standards clairs pour les entreprises en ce qui concerne la gestion du risque de violation des droits de l'homme», affirme Wolfgang Kaleck, secrétaire général du ECCHR.

Avec cette décision, il est nécessaire de repenser la prescription de l'action pénale à l'encontre des entreprises. Dans le cas contraire, les entreprises qui ont une structure corporative complexe, comme en l'espèce, continueront de profiter de la prescription en raison de la longueur des enquêtes. «Le résultat démontre que le système suisse ne garantit toujours pas l'accès à la justice pour les victimes des violations graves des droits de l'homme commises par des entreprises. Si le système judiciaire ne peut le garantir, alors il est nécessaire de le réviser», avance l'avocat suisse de la veuve, Marcel Bosonnet.

Au vu des attaques permanentes contre les syndicalistes en Colombie, l'ouverture d'une enquête en Suisse aurait été un signal fort pour clarifier la responsabilité de l'entreprise. Dans une zone de conflit comme la Colombie, Nestlé doit garantir la sécurité de ses employés et minimiser les risques auxquels ils sont confrontés. Ceci découle de sa position de garant et de son devoir de diligence qui sont prévus par les standards internationaux de l'ONU et de l'OCDE en ce qui concerne l'obligation des entreprises de respecter les droits de l'homme. La réalité est bien différente: les syndicalistes souffrent des menaces de mort et des persécutions de manière permanente. À ce jour, au moins 15 syndicalistes de Sinaltrainal qui travaillaient pour Nestlé ont été assassinés. Dernièrement, en novembre 2013, un autre travailleur de Nestlé a été assassiné alors qu'une grève de la faim était menée pour exiger le respect des droits des travailleurs et de l'exercice de la liberté syndicale. En juin 2014, un attentat a été commis contre le vice-président de la section Bugalagrande de Sinaltrainal. Comme dans le cas de Luciano Romero, les personnes dirigeantes de Nestlé en Colombie ont stigmatisé les syndicalistes. La maison-mère de Nestlé en Suisse ne les a pas sanctionnées. Le président du syndicat Sinaltrainal, Javier Correa estime «qu'un moyen d'accéder à la justice doit être prévu. Cette décision encourage la répression qui sévit contre notre travail syndical. C'est un devoir de la justice de faire son travail et de constater la responsabilité des entreprises transnationales lorsqu'elles violent les droits de l'homme».

Le ECCHR, le syndicat Sinaltrainal et les avocats suisses et colombiens de la veuve envisagent de nouvelles voies juridiques, comme par exemple une requête auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Le cas de Luciano Romero, exemple de la persécution systématique des syndicalistes en Colombie, a par ailleurs été présenté à la Cour pénale internationale à La Haye et a été qualifié explicitement de crime contre l'humanité par la justice colombienne.

Communiqué ECCHR

Pour davantage d'informations:
www.ecchr.de/nestle-518.html



Oui à l'abolition des forfaits fiscaux

Le Conseil Fédéral a confirmé la date du 30 novembre prochain pour la votation de l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» que le parti «La Gauche - Die Linke - La Sinistra» a déposée le 19 octobre 2012 et qui a été soutenue par Attac.

Il s'agit de compléter l'article 127 de la Constitution fédérale par un alinéa 2 bis qui stipule: «Les privilèges fiscaux pour les personnes physiques sont illicites. L'imposition d'après la dépense est interdite». Cela entraînera de facto l'abolition de la Loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense du 28 septembre 2012 qui modifiait elle-même l'art. 14 de la LIFD* et celle sur la LHID**, ainsi que toutes les lois cantonales correspondantes (par ex. à Genève, art. 14 de la loi sur l'imposition des personnes physiques).

L'imposition d'après la dépense:

Il s'agit d'une exception aux principes généraux d'assujettissement, tant au niveau cantonal que fédéral. Ce régime spécial a été introduit en 1934 par le législateur fédéral en faveur de **certaines catégories d'étrangers résidant en Suisse sans y exercer d'activité lucrative**. La raison d'être officielle de cette dérogation était la difficulté pour les autorités fiscales à contrôler les revenus de source étrangère de ces personnes. Comme si aucun riche Suisse n'avait de revenus de source étrangère! **Le contribuable en question n'est pas imposé comme un Suisse à revenu et fortune équivalents sur l'ensemble de sa fortune et de ses revenus mondiaux, mais exclusivement en fonction de son train de vie**. Rien de plus facile donc que de se contenter en Suisse, résidence officielle, d'un domicile plutôt modeste pour aller mener grand train à l'étranger.

Selon la LHID, l'impôt qui remplace l'impôt sur le revenu est calculé sur base des dépenses annuelles du contribuable et des personnes dont il a la charge, mais au minimum d'après le plus élevé des montants suivants:

- Un montant fixé par le Canton (mais au moins 400'000 francs)
- Pour les contribuables chefs de ménage sept fois le loyer annuel ou la valeur

locative fixée par les autorités compétentes

- Pour les autres contribuables: trois fois le prix de la pension annuelle pour le logement et la nourriture au lieu du domicile au sens de l'art 3.

Les seuls Suisses pouvant bénéficier de ce régime sont ceux qui ont quitté la Suisse depuis au moins 10 ans et cela uniquement jusqu'à la fin de la période fiscale.

Dès le dépôt de l'initiative de «La Gauche», le Conseil Fédéral a essayé de la contrer en durcissant les conditions d'accès au forfait à partir de 2016 (dépense minimale de sept fois le loyer ou la valeur locative au lieu de cinq, seuil de CHF 400.000). Ces mesurètes ne changent rien au montant dérisoire d'impôt payé par les forfaitaires par rapport à celui qui serait dû. Les chambres fédérales ont rejeté le texte de l'initiative le 20 juin dernier.

Il n'y a pas de raison d'imposer un riche étranger établi en Suisse différemment de son riche voisin suisse. Cela est contraire au principe d'égalité inscrit dans la constitution. Ce système a déjà été aboli dans cinq cantons ou demi-cantons (ZH, SH, AR, BS et BL). Deux ans après cette abolition à Zurich, la moitié des étrangers au bénéfice du forfait (99 sur 201) avaient quitté le canton, mais les 102 restants, en payant l'impôt normal, loin de l'appauvrir, ont accru sa richesse de CHF 1,6 million.

Absence d'activité lucrative en Suisse:

C'est une des deux conditions cumulatives pour bénéficier du forfait. Mais le Tribunal Fédéral a les idées larges, puisqu'il a considéré dans un arrêt du 15 mai 2000 qu'il pouvait «être accordé à un contribuable rémunéré par une société dont le siège est en Suisse, pour autant que son activité soit uniquement exercée à l'étranger». Les riches actionnaires et autres oligarques peuvent donc administrer depuis la Suisse leur immense fortune sans être soupçonnés de «travailler». De plus, ces mêmes étrangers peuvent bien entendu exercer à l'étranger toutes espèces d'activités lucratives. Les Cantons sont très avares de détails sur les forfaits qu'ils accordent et ont accordés dans le passé.

Les arguments des opposants:

«Les étrangers domiciliés en Suisse réalisent leurs revenus à l'étranger et sont imposés à la source, il n'y a donc pas d'inégalité fiscale». L'imposition selon la dépense est une exception au régime général de l'art 3 LIFD qui veut qu'une personne domiciliée en Suisse y soit assujettie de manière illimitée sur l'ensemble de ses biens. Les traités bilatéraux servent à éviter la double-imposition. **Seuls les étrangers ayant une dépense annuelle d'au moins CHF 400.000 peuvent profiter de cette dérogation. C'est une inégalité flagrante aussi par rapport aux étrangers moins fortunés.**

«Il y a un risque financier d'une suppression des forfaits pour les régions de montagne ou périphériques». La Ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf a fait elle-même remarquer que le phénomène concerne au premier chef Vaud et Genève.

«Une partie du texte de l'initiative (les privilèges fiscaux pour les personnes physiques sont illicites) vise en fait beaucoup plus que l'impôt selon la dépense et pourrait viser des déductions accordées aujourd'hui aux contribuables suisses». Cette thèse tordue d'Olivier Feller a été balayée par le Conseil Fédéral. D'ailleurs, le concordat intercantonal sur l'interdiction des arrangements fiscaux ne cite que l'imposition d'après la dépense parmi les allègements fiscaux en faveur des personnes physiques.

«Les pertes fiscales éventuelles (700 millions en tout) amèneront un report d'impôts sur la classe moyenne». L'exemple zurichois montre qu'il n'en est rien. D'une manière générale, ce sont les cadeaux aux plus riches qui ont vidé les caisses de l'Etat ces dernières années et il est temps de rétablir une fiscalité plus équitable.

Magali Orsini

Membre du comité d'Attac Genève
Présidente de «La Gauche-Genève» - Coordinatrice romande pour la campagne sur l'initiative fédérale

* Loi Fédérale sur l'Impôt Fédéral Direct

** Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes

Des douaniers suisses engagés pour verrouiller les portes de l'Europe

La situation dramatique de la Syrie amène de nombreux habitants à chercher refuge à l'étranger, entre autre en Europe. Une des voies pour quitter le pays et rejoindre l'Union européenne passe par la frontière entre la Bulgarie et la Turquie, où une barrière de barbelés est en cours de construction. C'est une des réponses que l'Europe apporte à la crise syrienne.

La Suisse participe à cette lutte contre les migrations dites illégales. En ratifiant les accords Schengen qui verrouillent l'Europe, la Suisse s'est aussi engagée dans la surveillance de ses frontières extérieures par le biais de Frontex.

Après avoir interdit les demandes d'asile déposées dans les ambassades, après avoir choisi de renvoyer les yeux fermés les réfugiés syriens qui arrivent en Suisse via Lampedusa et l'Italie (accord Dublin), parfois au mépris même des urgences médicales (comme l'a tristement rappelé le récent cas d'une syrienne qui a perdu son bébé faute de soins), la Suisse contribue maintenant à la fermeture des frontières de l'UE par le biais de sa participation à Frontex: **deux**

membres du Corps suisse des gardes-frontières sont en effet engagés à la surveillance de la frontière entre la Bulgarie et la Turquie pour empêcher que les migrants qui fuient la guerre civile en Syrie puissent trouver refuge en Europe.

Amnesty International a dénoncé à juste titre cette situation dans un communiqué au début du mois de juillet. «L'Union européenne investit des millions pour verrouiller ses frontières extérieures. La barrière de barbelés entre la Bulgarie et la Turquie, longue de plus de 20 kilomètres et surveillée par des gardes-frontières suisses dans le cadre de Frontex, en est un exemple.»

«Selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le nombre de personnes déplacées dans le monde n'a jamais été aussi important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est très choquant de constater que la réponse de l'Union européenne à cette crise humanitaire consiste à aggraver encore les choses. Près de la moitié des personnes qui essaient de pénétrer irrégulièrement sur le territoire de l'UE fuient la situation de conflit ou les per-



sécutions auxquelles elles sont confrontées dans des pays comme la Syrie, l'Afghanistan, l'Érythrée ou la Somalie. Il faut donner aux réfugiés davantage de possibilités d'entrer légalement et en toute sécurité dans l'UE, de sorte qu'ils n'aient plus pour seule solution d'entreprendre un voyage périlleux.»

Sources:

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=53711>

<http://www.amnesty.ch/fr/themes/asile-migration/docs/2014/forteresse-europe-les-etres-humains-passent-apres-les-frontieres>

Communiqué du collectif
Droit de rester pour tou.te.s
Réaction face à une nouvelle tragédie de la migration

Initiative pour une alimentation saine

Dans les écoles de jour de Bienne, une partie des repas, soit plus de 60'000 par an, sont livrés deux fois par semaine depuis Bâle par la multinationale SV Group. Conditionnés dans des emballages en plastique, ils doivent être réchauffés au steamer avant d'être servis. Cette pratique anti-écologique et malsaine est contraire à la politique de développement durable préconisée par les autorités biennoises.

Différentes organisations biennoises ont en conséquence lancé une initiative communale exigeant que la ville «veille à une alimentation saine dans les crèches, dans les écoles à journée continue et dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées». Attac soutient cette initiative.

Le mode de production et de préparation des repas proposé par l'initiative permettrait:

- d'éviter les transports polluants et coûteux d'aliments sur de longues distances;
 - de favoriser l'agriculture de proximité et de développer des contrats équitables avec les producteurs;
 - de fournir aux enfants et aux personnes âgées des repas plus sains et de meilleure qualité nutritionnelle;
 - d'être en accord avec l'enseignement du développement durable dans nos écoles;
 - d'assurer un meilleur contrôle de la qualité des aliments grâce aux liens avec les producteurs et les responsables de la préparation des repas.
- Comme le démontre la pratique à



Bienne et dans d'autres villes, il est tout à fait possible de produire sur place des repas sains et équilibrés à un prix accessible pour toutes les couches de la population.

Plus de détails sont disponibles sur www.alimentation-saine.ch.

Attac Bienne

Arnaque fiscale en vue

Dans quelques semaines, le Conseil fédéral va présenter officiellement les projets de 3e réforme de l'imposition des entreprises. Comme on le sait, cette réforme vise à réduire drastiquement le taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises. Actuellement ceux-ci sont imposés à des taux compris entre 20 et 25%. Avec le projet qui va être présenté, ces taux risquent de chuter de près de moitié: on parle ainsi à Genève et Vaud de taux autour de 13%.

L'explication officielle est qu'il faut supprimer les statuts spéciaux accordés aux entreprises étrangères établies en Suisse. Pour ce faire le Conseil fédéral veut établir un taux uniforme pour toutes les sociétés. Si celui des sociétés étrangères augmentera un peu, c'est surtout celui des sociétés suisses qui va baisser énormément. Dans quelques jours on pourra évaluer ce qu'il en coûtera aux finances publiques: ce seront plusieurs milliards qui seront compensés par la baisse des prestations des services publics ou par une hausse de la TVA, l'exemple parfait d'un impôt injuste.

Que représentent les statuts spéciaux ?

Il est difficile d'évaluer le montant des cadeaux fiscaux qu'accordent les cantons aux sociétés étrangères, secret fiscal oblige.

Mais les déclarations du directeur des finances fribourgeoises, Georges Godel, faites récemment au journal *Le Temps* permettent de s'en donner une image.

Pour le canton de Fribourg, il affirme ainsi que 1'700 entreprises sont concernées. Derrière ce chiffre énorme, on réalise vite qu'il s'agit pour l'essentiel de sociétés boîte-aux-lettres. En effet, Georges Godel explique que ces entreprises représentent au total 3'000 emplois ... soit une moyenne inférieure à deux employés par société!

Selon ses propres dires, seule une vingtaine d'entreprises sont significatives en terme d'emploi.

Qu'en est-il au niveau financier ?

Ces 1'700 entreprises ont engrangé environ un milliard de bénéfices en 2010, soit en théorie plus de 300'000 francs de bénéfice par employé. Ce chiffre incroyable montre bien qu'il s'agit là de bénéfices transférés de

l'étranger où, grâce aux statuts spéciaux, ils peuvent éviter d'être imposés correctement. M. Godel précise que ces entreprises engrangent des rentrées fiscales pour le canton de 30 millions de francs. A nouveau un petit calcul simple permet de découvrir le taux moyen d'imposition de ces bénéficiaires au niveau cantonal: environ 3%. Ridiculement bas et scandaleusement haut!

Qu'en sera-t-il pour les sociétés suisses ?

L'exemple des banques privées genevoises est à cet égard assez parlant. Jusqu'à l'année passée les banques Pictet et Lombard étaient des sociétés simples, imposées par le biais de leurs associés-propriétaires.

En 2014, ces banques ont changé leurs statuts et sont devenues des sociétés anonymes et pour la première fois elles doivent révéler publiquement leurs bénéficiaires. Pour la banque Pictet, ils se montent à 202 millions de francs au cours du premier semestre 2014. En extrapolant sur toute l'année on arrive au chiffre de 400 millions de francs qui seront imposés normalement à 22,5%, soit 90 millions. Avec la nouvelle réforme et le taux de 13% que certains proposent, l'impôt se monterait à 52 millions, soit une perte pour les caisses genevoises de près de 40 millions. Qui paiera la différence?

Lechim

Source le Temps des 26.5., 19.7., 26.8.

VIE D'ATTAC

Succès de l'Université européenne des mouvements sociaux (ESU)

Plus de 2000 personnes venues de 44 pays se sont réunies à Paris (Université Paris VII – Diderot Les Grands Moulins), du 19 au 23 août, à l'occasion de l'Université d'été des mouvements sociaux, organisée par le réseau des Attac d'Europe.

Pour Geneviève Azam et Thomas Coutrot, tous deux porte-paroles d'Attac France, «c'est un moment important pour un renouveau des luttes et des résistances, pour ouvrir d'autres possibles» (voir *Ouvrir d'autres possibles, enfin!*)

Avec une participation massive, cette rencontre a été un véritable succès qui s'inscrit dans une dynamique des moments forts du mouvement altermondialiste. Au pro-

gramme de ces cinq jours de rencontres, neuf grands forums débats, 150 séminaires et ateliers, une trentaine d'activités hors-murs et de soirées culturelles...

Cette Université d'été a été l'occasion d'échanges et débats riches autour de thèmes d'actualité: mobilisations contre le projet d'accord transatlantique (Tafta) et les politiques d'austérité dans l'Union européenne, les luttes et alternatives face au changement climatique. Mais aussi les conflits en Ukraine, en Palestine, en Irak et en Afrique, les dynamiques des nouveaux mouvements en Europe et dans le monde.

Samedi 23 de 14h à 16h la séance de clôture, animée par Edwy Plenel, a ras-

semblé résistants d'hier et d'aujourd'hui, avec la participation de Claude Alphanéry (France, ancien résistant, lieutenant-colonel des Forces Françaises de l'Intérieur, Président du Labo de l'Economie sociale et solidaire), Judite Fernandes (Portugal, Marche Mondiale des Femmes), Corinna Genschel (Allemagne, Blockupy Francfort), Cindy Wiesner (Etats-Unis, Grassroots Global Justice Alliance).

L'Université d'été a aussi permis de préparer les mobilisations à venir, comme le prochain Forum Social Mondial qui se tiendra à Tunis en mars 2015, ou la Conférence des Nations Unies qui aura lieu en décembre 2015 à Paris-Le Bourget.

La situation en Palestine ne date pas de la dernière offensive israélienne

Depuis 1967, Israël occupe les territoires palestiniens au mépris du droit international. Il s'agit d'une occupation agressive et répressive. En Cisjordanie, la pression est quotidienne: tout déplacement suppose le passage par des check-points; les individus sont pris pour cible par des militaires israéliens qui jouissent d'une impunité quasi-totale. Des milliers de Palestiniens sont emprisonnés en Israël, souvent sans raison. Parmi eux, selon Defence Children International, il y a 193 enfants. Des maisons sont démolies par l'armée, des oliveraies et des domaines agricoles sont détruits par les colons. Dans la bande de Gaza, Israël a démantelé ses colonies en 2005. Pourtant l'armée y continue sa pression également: les drones surveillent nuit et jour, ils sont parfois coupables d'assassinats ciblés. La marine tire sur pêcheurs. L'armée tire sur les paysans le long de la frontière. Les quelques passages vers l'extérieur sont périodiquement fermés, sinon extrêmement limités, que ce soit pour les personnes ou les biens.

Cette liste pourrait continuer sur des pages. Mais que s'est-il réellement passé pour qu'Israël relance une attaque majeure cet été ?

Jean-Jacques Chavigné écrit dans un article pour *Démocratie et socialisme*: « Pendant des années, durant ses discussions avec l'Autorité palestinienne, le gouvernement israélien prétextait que cette Autorité ne contrôlait pas Gaza, administrée par le Hamas. Ce prétexte lui a été brutalement retiré lorsqu'a été mis en place, le 2 juin dernier, un gouvernement palestinien d'unité nationale. Au lieu de s'appuyer sur la création de ce gouvernement unifié pour avancer dans la voie de la paix, le gouvernement de Benjamin Netanyahu l'a considéré comme une menace pour sa politique de colonisation. Il en a aussitôt fait payer le prix au peuple palestinien en lui infligeant une punition collective. »

Les événements prétextes au déclenchement des frappes (le meurtre de trois jeunes colons et des tirs de roquettes de la branche armée du Hamas) ne peuvent pas justifier la sauvagerie des attaques sur Gaza pendant sept semaines. Il y avait vraiment une volonté de détruire la vie entière à Gaza. Ceci

s'ajoute au lent génocide, décrit plus haut, en action depuis plusieurs dizaines d'années.

Laboratoire d'essai pour les armements

Lors des opérations de bombardement cet été, comme dans les deux autres opérations d'envergure de 2008-2009 et 2012, Israël a testé des armes de toutes dernières générations (phosphore blanc, DIME, uranium appauvri, gaz etc.). Des médecins comme le docteur Erik Fosse et Mads Frederick Gilbert, Norvégiens, opérant sur place, ont pu en témoigner. La Palestine est un vaste laboratoire d'essai pour les armements.

Si l'on met ceci en relation avec l'immense foire annuelle de l'armement à Tel-Aviv, on se rend compte que c'est une véritable stratégie. Dans son film « The Lab », le citoyen israélien Yotam Feldman montre des industriels vantant leurs produits en disant qu'ils ont été expérimentés en situation réelle.

Sur le site internet de la Confédération suisse, on lit que « le 26 novembre 2013, le directeur général de l'armement en Suisse, Ulrich Appenzeller a été reçu à Tel-Aviv par son homologue israélien, le général de brigade Avieli, pour des entretiens bilatéraux en matière d'armement. Les entretiens ont porté sur les défis dans le domaine de l'armement, les processus de planification de l'armement et les projets d'acquisitions en cours entre la Suisse et Israël. La délégation suisse a saisi l'occasion de cette visite de trois jours pour acquérir une vue d'ensemble sur les nouveaux produits et prestations de services offerts par des entreprises israéliennes. La prochaine rencontre devrait avoir lieu en Suisse, en 2015. »

Notre position est claire: la Suisse doit cesser immédiatement tout rapport avec Israël en ce qui concerne l'armement. En particulier, elle doit absolument abandonner l'achat de 6 drones, prévu avant l'été. (signez la pétition de BDS sur: <https://www.change.org/p/non-à-l-achat-de-drones-israéliens>)

Au sortir du conflit, quelles sont les urgences ?

Les milliers de blessés représentent

une énorme charge. On estime à mille le nombre de personnes qui seront gravement handicapées le reste de leur vie. Il y a aussi quelques 300 nouveaux orphelins à Gaza. Les souffrances psychologiques de la population sont difficiles à imaginer: les attaques de 2008-09 ont laissé des cicatrices à peine refermées et la destruction est encore plus massive cette fois-ci. Il y a des munitions non explosées à localiser et détruire de toute urgence. Pour les Palestiniens qui ont survécu aux destructions et les morts de ces cinq dernières années, tout est à refaire. Ils ont grandement besoin du soutien actif de la communauté internationale, pas seulement pour reconstruire mais surtout pour assurer qu'Israël ne puisse jamais répéter les crimes qu'il a commis cet été.

A cet égard, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité perpétrés lors des attaques israéliennes doivent être déferés au TPI avec toutes les conséquences personnelles qui en découleront pour les responsables militaires et politiques israéliens. L'enjeu dépasse la réparation vis-à-vis des populations de Gaza, il s'agit de ne pas faire admettre des pratiques modifiant le droit international en créant des précédents.

La Suisse doit faire valoir son rôle d'arbitre international. Les citoyens aussi !

Par sa position de neutralité et son accueil des institutions internationales, la Suisse a un rôle central à jouer pour faciliter les dénonciations du droit international ces derniers mois et tout au long des plus de 66 ans de non-droit en Palestine. Nous avons, en tant que citoyens, le devoir de le rappeler à nos autorités.

Par ailleurs parce que les gouvernements occidentaux et arabes se sentent paralysés quand ils y voient des risques de rupture avec le grand club des capitalistes mondiaux, dont le seul critère est le profit maximum, il faut nous organiser en tant que citoyens conscients. Le mouvement mondial BDS (boycott, désinvestissement, sanctions) qui prône le boycott des produits israélien représente une excellente solution pour faire pression sur Israël. Les Palestiniens attendent du monde entier cette réaction des gens du peuple. Rappelons-nous que l'Afrique du Sud a plié de cette façon.

Gérard Scheller

Scandaleuses méthodes d'intimidation de la police lausannoise

Fin mars 2014 le Sommet mondial des matières premières s'est tenu à Lausanne pour la troisième année consécutive. À cette occasion, un collectif d'une trentaine d'associations altermondialistes, de partis de gauche et de syndicats a su rassembler des centaines de personnes lors d'une manifestation dénonçant les méfaits des sociétés de négoce. Les manifestants ont fait face à un déploiement policier largement disproportionné.

L'auteur du texte qui suit fait partie des personnes interpellées dans la soirée. Nous publions son témoignage.

Quand nous sommes arrivés à proximité du Beau-Rivage Palace où se tenait le Sommet, la police avait sécurisé la place Général Guisan, interdisant même l'accès à une partie de la route. Après quelques minutes, plusieurs manifestants ont déplacé les barrières de sécurité pour s'avancer en direction de l'hôtel, bientôt rejoints par une bonne partie de la foule. Nous nous sommes toutefois arrêtés à hauteur des haies bordant la place. Les agents anti-émeute, présents en force, n'ont pas tardé à former un cordon devant les haies, nous empêchant ainsi d'investir le lieu. La foule continuait à lancer des slogans, mais aucun geste de violence n'est à déplorer. Pourtant, sans crier gare, deux agents nous ont copieusement aspergés de spray au poivre, à hauteur de visage, et sans respecter la distance de sécurité qui devrait être de 3 mètres. Les militants non-violents qui se trouvaient en première ligne ne méritaient en rien une telle agression.



La police a fait un usage totalement démesuré de spray au poivre lors de la manifestation

La foule s'est dispersée quelques minutes et s'est petit à petit rassemblée sur la route, à deux pas du cordon de police. Quelques manifestants pique-niquaient sur le bitume, sur fond de guitare et djembé. La police a alors averti par mégaphone que la manifestation, officiellement dissoute, serait tolérée jusqu'à 21h00. Dès 20h50, voyant que l'étau se resserrait, nous avons préféré partir et nous diriger vers le château d'Ouchy. Une ou deux personnes ont tenté de barrer la route à des véhicules de la police qui étaient en train de quitter les lieux. Elles ont été chassées au canon à eau.

Après ce spectacle presque drôle mais surtout pathétique, nous avons pensé que c'était terminé. Les policiers, qui semblaient alors plus nombreux que nous, étaient restés un peu en retrait. Sur le point de remonter l'Avenue d'Ouchy, je discutais avec des amis pour savoir si nous allions boire un verre ensemble. Au moment où nous nous y attendions le moins, les policiers sont revenus à la charge. Ils nous ont ordonné de nous mettre contre le mur et de présenter nos papiers d'identité. Ils nous ont ensuite attaché les mains derrière le dos. Certains militants ont été brutalement plaqués au sol, sous prétexte qu'ils avaient osé protester contre l'intervention... Nous avons alors été embarqués dans des « cages à poules » en direction de l'hôtel de police.

Une fois sur place, des contrôles d'identités supplémentaires et des fouilles ont été effectués. Nous avons été photographiés et avons dû donner nos empreintes digitales. Nous avons ensuite été placés, heureuse-



NON AU SOMMET MONDIAL DES MATIÈRES PREMIÈRES

**SPÉCULATION
EFFRÉNÉE
POPULATIONS
AFFAMÉES**

ment ensemble, dans une sorte de hangar. Nous étions une vingtaine. L'attente a duré des heures. Vers minuit, nous avons commencé à être relâchés au compte-goutte, bien entendu avec interdiction de regrouper. Il n'y avait plus de trains et certaines personnes ont sans doute passé la nuit dans la rue. D'autres ont heureusement été accueillies dans un squat.

Début juillet, j'ai reçu une amende de 250 francs pour « trouble à l'ordre public et/ou entrave à l'action d'un fonctionnaire ». Nous sommes assez nombreux dans cette situation. Certains dont le cas est apparemment plus lourd, n'ont pas reçu l'amende directement, mais un épais dossier contenant la version des faits établie par la police. Après lecture de ce rapport, qui contient des informations plus ou moins détaillées sur chaque interpellation, je peine encore à comprendre exactement ce qui s'est passé. Oui, nous avons franchi les barrières de sécurité. Mais cela justifie-t-il l'usage du spray, compte tenu du caractère pacifique de la manifestation ? Et comment expliquer l'inculpation d'une vingtaine d'« ex-manifestants », qui se trouvaient alors à 130 mètres du Beau-Rivage et dont la grande majorité n'a commis aucune infraction ? Certains de mes camarades ont déjà contesté le motif de leur interpellation. Nous restons en contact et pensons préparer une soirée de soutien si nécessaire. Le Collectif contre la spéculation sur les matières premières, qui est à l'origine de la mobilisation, a déjà annoncé qu'il proposerait une aide financière dans le payement des amendes.

Mais ensuite ? Quelle stratégie adopter pour le prochain Sommet des matières premières ? Une chose au moins est claire : nous n'avons pas l'intention de faire un seul pas en arrière dans la contestation du « sommet des affameurs » et les méthodes d'intimidation de la police lausannoise n'y changeront rien. Rendez-vous en 2015.

OUI à une caisse maladie publique



La création d'une caisse publique ne résoudra pas le problème fondamental du système de santé en Suisse, celui des primes par tête qui font peser une charge démesurée sur les ménages. Alors que les pays de l'OCDE connaissent un financement du système de santé par les pouvoirs publics en moyenne à 75% celui-ci n'est que de 17% dans notre pays.

Attac soutient l'initiative de la caisse publique comme un premier pas qui pourrait permettre un contrôle démocratique du système de l'assurance-maladie et un financement plus équitable. L'accès aux soins est un droit fondamental qui ne doit dépendre ni des intérêts d'assureurs privés, ni des moyens financiers des ménages.

De quoi s'agit-il ?

L'initiative populaire «pour une caisse publique d'assurance-maladie» a été déposée en mai 2012 par l'association du même nom. Elle a pour objectif de remplacer plus de 60 caisses maladie privées par une seule institution de droit public comprenant des agences cantonales. Cela permettra de défricher la jungle des quelque 300'000 produits d'assurance, de mettre un terme à une concurrence illusoire à la chasse aux «bons risques» à laquelle se livrent les assureurs privés. L'initiative prévoit des primes cantonales et ne s'applique qu'à l'assurance maladie publique obligatoire. Rien ne change s'agissant des assurances complémentaires, la modération des primes pour enfants, les rabais de franchise ainsi que le modèle du médecin de famille. Le Comité d'initiative comprend plus d'une vingtaine d'organisations de patient-e-s ou de promotion de la santé, de partis, d'associations professionnelles et de syndicats.

Mettre un terme à une pseudo-concurrence

Aujourd'hui, plus de 60 assurances maladie privées s'affrontent dans une pseudo-concurrence aussi chère que bureaucratique. Les incitations à s'y livrer sont telles que les caisses investissent énormément d'argent pour recruter de jeunes assuré-e-s en bonne santé. L'interdiction de choisir, respectivement de refuser des assuré-e-s en fonction de leur risque de développer une

maladie est systématiquement bafouée. Afin d'être en mesure d'offrir des primes plus basses, les assureurs mettent tout en œuvre pour transférer les malades chroniques ou les personnes âgées à d'autres caisses que la leur. Cela conduit à des différences abyssales dans les montants des primes, mais aussi une augmentation générale de celles-ci. Si concurrence il y a, celle-ci ne porte pas sur la qualité et le prix des traitements des patientes et des patients, mais seulement sur l'acquisition des assuré-e-s présentant des «bons risques».

Ordonner le chaos

Le système actuel est opaque et ingérable. Alors que les plus de 60 caisses maladie sont censées - avec l'assurance obligatoire de base - offrir un produit identique et clairement défini, elles exigent des prix complètement différents. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il existe ainsi 300'000 primes selon l'âge, le sexe, le canton et le modèle d'assurance. Pas étonnant que les assuré-e-s s'y perdent et perdent également patience face à la paperasse nécessaire pour changer de caisse, les listes arbitraires des médecins de familles reconnus et les appels téléphoniques incessants.

Empêcher le gaspillage de l'argent versé

La pseudo-concurrence, la chasse aux «bons risques» et la vente d'innombrables produits d'assurance génèrent des dépenses considérables en marketing et en changements de caisses qui ne sont pas acceptables pour une assurance sociale obligatoire. Les caisses maladie gaspillent ainsi environ 325 millions de francs chaque année. L'argent de nos primes alimente également le lobbying politique et des campagnes de votation. Avec - pour conséquence - des primes toujours plus élevées, sans compter que les assureurs privés versent des salaires totalement excessifs à leurs managers et leurs cadres supérieurs. Par ailleurs, les caisses maladie et les partis de droite doivent enfin être contraints à reverser l'entier des quelque deux milliards de primes payées en trop dans certains cantons.

Se focaliser sur la qualité des traitements médicaux

Dans le système actuel, aucune caisse n'a vraiment intérêt à pratiquer une bonne

gestion coordonnée des traitements des malades chroniques. Elle risquerait en effet d'attirer toujours plus de patients de ce type. Avec la disparition de la sélection des risques, la qualité de la prise en charge revient au premier plan. Cela pourrait faire baisser le coût des soins dans la mesure où l'assureur aura un intérêt direct à soutenir la prévention et la promotion de la santé. C'est particulièrement important pour les malades chroniques (diabète, maladies cardiaques etc.). Les modèles de prise en charge intégrée (coordination des soins), d'accompagnement individuel et d'éducation à la santé amélioreront la qualité de vie des personnes concernées.

Stopper l'explosion des primes maladie

A court terme, la hausse des coûts et des primes maladie sera freinée par les économies réalisées dans les domaines de la publicité, du marketing et des frais administratifs. LAVS et la Suva démontrent par ailleurs que des assurances publiques peuvent fonctionner de manière exemplaire en s'attachant à placer les intérêts de leurs assuré-e-s au centre de leurs préoccupations. A moyen et à long terme, cela aura également une influence considérable sur les coûts grâce à une meilleure prise en charge des malades chroniques, un accent nouveau sur la prévention et une position plus favorable dans les négociations tarifaires.

Conclusion

Aujourd'hui, les assureurs privés s'adonnent à une pseudo-concurrence au détriment de leurs assuré-e-s et gaspillent l'argent de nos primes dans une chasse aux «bons risques» onéreuse et tout sauf solidaire. L'AVS et la Suva démontrent pourtant que des assurances publiques peuvent fonctionner de manière exemplaire en s'attachant à placer les intérêts de leurs assuré-e-s au centre de leurs préoccupations. Cela doit également être le cas pour l'assurance-maladie. Raison pour laquelle nous recommandons résolument de voter OUI, le 28 septembre à l'initiative «pour une caisse publique d'assurance-maladie».